



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.104
9 décembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CENT-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 5 décembre 1985, à 10 h 30

Président :	M. de PINIÉS	(Espagne)
puis :	M. FAREED (Vice-Président)	(Pakistan)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [38]

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/168, A/40/668 et Add.1, A/40/779 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais proposer que la liste des orateurs souhaitant faire une déclaration sur ce point soit close cet après-midi à 17 heures.

Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Puis-je prier les représentants qui souhaitent participer au débat d'ajouter leur nom à la liste des orateurs aussitôt que possible.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer avec une question : pourquoi avons-nous deux débats cette semaine? Après tout, les orateurs arabes et leurs défenseurs vont répéter les mêmes observations au cours des deux débats. Voilà ce qu'ils vont dire : "Le problème palestinien est à l'origine de tous les troubles qui sévissent au Moyen-Orient". Ils accuseront Israël d'avoir provoqué le problème et exigeront ensuite qu'Israël se conforme à leurs propositions de solution, qui vont du démantèlement politique d'Israël au suicide volontaire. Je ne pense pas me mettre dans une situation délicate si je fais des prévisions - et il est en général difficile de faire des prévisions sur le Moyen-Orient -, mais je vais néanmoins en faire. Je pense qu'au cours de ce second débat, nous entendrons exactement les mêmes observations qui ont été faites lors du débat sur la question de Palestine. La question qui se pose donc est de savoir pourquoi nous devons tenir deux débats? Si les mêmes revendications et les mêmes arguments doivent être présentés deux fois, pourquoi ne pas nous épargner tout ce temps, ces ennuis et cet argent et ne tenir qu'une seule discussion? Et puisque nous parlons d'argent, je voudrais signaler que chaque heure d'un débat général de l'Assemblée générale coûte 8 325 dollars. Cela représente beaucoup d'heures et beaucoup d'argent. Pourquoi ne pas les économiser?

La seule justification possible à un second débat, différent, serait de discuter de la véritable question de ce débat, à savoir la situation au Moyen-Orient. C'est précisément ce que j'ai l'intention de faire. J'ai l'intention de parler des grands conflits qui ravagent actuellement la région

M. Netanyahu (Israël)

et qui justifient l'attention de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale, après tout, est ostensiblement un organe consacré à la recherche de la solution de ces conflits.

Je ne pense pas que cette proposition soit injuste ou déraisonnable. Après tout, le conflit arabo-israélien - ou, comme on l'appelle ici, la "Question de Palestine" - fait déjà l'objet de beaucoup d'attention : en fait, il semble avoir dominé jusqu'à présent l'ordre du jour de toutes nos séances plénières de cette semaine. On en a parlé à la Commission politique spéciale, à la Deuxième Commission et dans de nombreux autres comités spéciaux et conférences, ainsi que dans des rapports, lettres et documents. En fait, je ne pense pas qu'il y ait une autre question à laquelle l'Assemblée - et même l'ONU - consacre autant de temps et d'attention. Mais, cette même assemblée générale qui trouve le temps de discuter de cette question ne peut pas trouver le temps d'examiner, disons, un conflit - non pas un conflit mineur, mais un grand conflit - tel que la guerre irano-iraquienne qui, jusqu'à présent, a coûté plus d'un million de vies humaines, ou l'occupation du Tchad par la Libye, ou le massacre syrien au Liban, ou encore la série de détournements, d'enlèvements, d'assassinats et d'autres actes de violence inspirés et ordonnés par des dirigeants de pays du Moyen-Orient.

Je voudrais donc mettre les choses au clair. J'aimerais exposer ces cas et accorder à chacun d'entre eux, ainsi qu'aux souffrances humaines qu'engendrent ces conflits, l'attention qu'ils méritent. Mais je ne le puis. Je ne vais pas le faire parce que cela prendrait trop de temps et, comme je l'ai dit, parce que cela consommerait trop de ressources. Mais j'ai une suggestion à faire. Vous avez devant les yeux une liste établie par le Foreign Broadcasting Information Service. Il s'agit d'une énumération d'actes de violence commis au Moyen-Orient en 1985 jusqu'à ce jour ou presque. Cette liste est loin d'être exhaustive, elle ne fait que donner les informations de presse relatifs à divers incidents, de sources arabes essentiellement. Pour cette raison, les incidents relatifs à Israël n'y sont pas inclus; cela n'est même pas mentionné adéquatement. Cela étant, il est largement reconnu que nous nous traitons ici, en tout cas pour ce qui est des actes de violence, de ce que l'on considère généralement comme une année peu mouvementée au Moyen-Orient; il s'agit d'un recueil remarquable. J'aimerais que vous tourniez les pages de ce recueil. Je vais le faire distribuer, au titre des résolutions pertinentes, en tant que document officiel des Nations Unies au titre des

M. Netanyahu (Israël)

résolutions pertinentes. Mais j'aimerais néanmoins citer certains des événements les plus récents, disons depuis octobre. Huit octobre : des bombes explosent au Consulat libyen à Athènes; 9 octobre : détournement de l'Achille Lauro; 10 octobre : un passager de l'Achille Lauro est assassiné; 15 octobre : tentative d'assassinat sur Saddam Hussein; 21 octobre : les autorités saoudiennes exécutent deux princes qui avaient tenté un coup d'Etat en septembre; 29 octobre : deux diplomates japonais sont enlevés à Beyrouth; 7 novembre : l'Iraq bombarde l'île de Kharg; 8 novembre : la Syrie fait éclater des bombes à Nicosie; 11 novembre : l'Egypte découvre un complot d'assassinat libyen; 12 novembre : tentative d'assassinat sur un diplomate libanais; 23 novembre : des Palestiniens détournent un avion égyptien, 57 morts. Il y a eu d'autres incidents depuis.

M. Netanyahu (Israël)

Voilà donc tout un catalogue de bombardements, d'enlèvements, d'assassinats, d'exécutions, de coups de main, de détournements, d'incursions aux frontières, sans parler, bien sûr, de la guerre directe. Les cibles en sont des diplomates, des journalistes, des ambassades, des bureaux de compagnies aériennes, et j'en passe. Les victimes - et, en l'occurrence, également les auteurs - sont des Iraquiens, des Marocains, des Soudanais, des Libyens - des possesseurs de passeports de pratiquement tous les pays du monde arabe. Lorsqu'on en vient aux victimes, la liste s'allonge : elle comprend des Américains, des Britanniques, des Français, des Italiens, des Suisses, des Néerlandais, des Soviétiques, des Japonais et bien d'autres.

Je défie quiconque, ici présent, de présenter une liste de ce type pour n'importe quelle autre région du monde, quelle qu'elle soit. En fait, le Moyen-Orient est la zone la plus violente et la plus agitée du monde. Aucun de ces conflits, aucun de ces actes de violence n'a quoi que ce soit à voir avec Israël ou avec ce qu'on appelle ici la question de Palestine. De plus, aucun de ces conflits, aucun de ces actes de violence, aucun dis-je, n'a été jugé bon à être discuté à l'Assemblée générale, même pas le recours aux gaz empoisonnés dans le golfe Persique, ni le bombardement de villes ouvertes à la fois par l'Iran et l'Iraq, ni les attaques de l'Iran et de l'Iraq contre des navires neutres, ni les tortures et le meurtre par chacune des parties de prisonniers de guerre de l'autre. Toutes ces monstrueuses violations des principes internationaux les plus fondamentaux n'ont pas été jugées bon à être discutées dans cet organe, qui pourtant est le gardien de ces principes.

J'aimerais poser une ou deux autres questions. Pourquoi l'Assemblée générale n'a-t-elle pas trouvé, ne serait-ce qu'un instant, pour discuter du banditisme international du colonel Khadafi? Qu'a-t-il fait l'année dernière? Nous ne voulons pas en donner ici tous les détails. Mais j'aimerais faire faire rapidement à l'Assemblée un tour d'horizon, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Je commencerai par le voisin immédiat de la Libye, à l'Ouest, la Tunisie. L'année dernière, Khadafi a appuyé une insurrection contre la Tunisie et a massé ses troupes à la frontière tunisienne. Ceci, d'ailleurs, a incité l'Algérie, un autre voisin à l'Ouest, à concentrer son armée sur la frontière de la Libye. Il y eut alors une période de grande tension.

Que Khadafi a-t-il fait d'autre? Et bien, passons au Maroc. Il appuyait, au début de l'année, les rebelles du Polisario contre le régime marocain. Puis il a

M. Netanyahu (Israël)

passé un accord avec le Maroc, aux termes duquel, notamment, il lui était livré un dissident politique en exil, Omar Muhaïshi, que ses hommes de main ont rapidement assassiné.

Au Niger, Khadafi a fomenté une insurrection, comme il l'avait déjà fait pour le Tchad, où il occupe la moitié du pays et où il avait envoyé une valise pleine d'explosifs en vue de détruire le cabinet d'Hissène Habré. Il a financé plusieurs complots avortés contre le Soudan - je continue maintenant mon tour d'horizon vers l'Est - et il aussi formé des rebelles dans le sud du Soudan contre le gouvernement. Il s'est également activé en Somalie, où il a financé des insurgés du Front pour le salut de la Somalie.

Je passe maintenant à l'Iran, où il a envoyé des missiles SCUD pour bombarder les villes irakiennes et il a appuyé la subversion en Iraq même. Et, bien sûr, ces derniers jours, il en est presque arrivé à un affrontement militaire de grande envergure avec l'Egypte, qui, d'ailleurs, a aussi déjoué sa dernière tentative d'assassinat au Caire.

Nous en avons presque fini et je vais maintenant boucler la boucle. Nous étions partis de l'Ouest, en passant par le Sud et par l'Est. Nous en arrivons maintenant au Nord. Le Nord, c'est la Méditerranée. Il y a là, une petite île, Malte. Khadafi y a appuyé les divers groupes du Front anti-égyptien, qui ont mené récemment de nombreuses attaques, y compris le détournement de l'avion égyptien vers La Valette. Ces groupes ont mené ces attaques apparemment en son nom. Elles ont probablement été conduites par Abu Nidal, qui - ce n'est pas une coïncidence - réside maintenant à Tripoli.

Ceci nous amène à l'appui que Khadafi offre ouvertement au terrorisme dans le monde entier, depuis les groupes latino-américains jusqu'à l'armée républicaine irlandaise (IRA) en Irlande et à l'armée rouge au Japon. Il serait bien difficile de trouver une région ou un pays aux affaires duquel Khadafi ne serait pas mêlé ou qu'il n'ait pas agressé. Cependant, l'Assemblée générale n'a pas consacré un seul instant à cet homme ou à son régime, qui pourtant fait peser des risques sur la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais maintenant donner un autre exemple tiré du Moyen-Orient qui, je pense, fait porter la question là où elle se pose : la Syrie. Je voudrais rappeler ses activités au cours de l'année écoulée, et là aussi, j'aimerais aller à contresens des aiguilles d'une montre en commençant par la Jordanie. La Syrie a commencé l'année en assassinant des diplomates jordaniens à l'étranger, en plaçant

M. Netanyahu (Israël)

des bombes dans divers services, édifices et institutions à Amman et même en envoyant des groupes de choc en Jordanie même pour se débarrasser des dirigeants des groupes d'opposants à l'OLP - c'est-à-dire des opposants à la filiale syrienne de l'OLP.

Qu'en est-il de la politique de la Syrie à l'égard de l'Iraq? Nous nous dirigeons maintenant vers l'Est. Non seulement la Syrie appuie l'Iran, son rival du point de vue militaire, mais elle envoie régulièrement en Iraq des équipes d'assassins, dont le système de prédilection est une spécialité syrienne : des attentats par des voitures chargées de bombes. Ils sont passés maîtres dans ce genre de méthodes. Je vous citerai maintenant un communiqué de presse de la Mission de l'Iraq auprès des Nations Unies qui décrit la dernière de ces tentatives il y a quelques jours :

"Quatre terroristes ont reconnu hier soir devant la télévision de Bagdad qu'ils avaient aidé des agents iraniens à mener des attentats à la bombe à Bagdad depuis trois ans, au cours desquels de nombreuses personnes avaient été tuées ou blessées. Les terroristes ont dit qu'ils étaient basés en Syrie et travaillaient avec les services de renseignements syriens."

Ensuite, ce communiqué de presse assez détaillé - dont, j'en suis sûr, tous les représentants doivent avoir un exemplaire - décrit, entre autres, comment ces terroristes ont pris un camion chargé de trois tonnes d'explosifs qu'ils avaient pour mission - mission commandée par la Syrie - de faire passer et de faire exploser en Iraq. Je ne sais pas si les représentants ici présents se rendent compte de ce que l'on peut faire avec trois tonnes d'explosifs. Ici, cela détruirait tout le bâtiment, absolument tout. C'est là une charge beaucoup plus puissante que celle que l'on a fait exploser dans les baraquements militaires à Beyrouth. En fait, il semble que le camion était si lourdement chargé d'explosifs qu'il s'est enlisé dans le sable et que les terroristes n'ont pas pu remplir leur mission. En continuant vers le Nord, nous arrivons maintenant en Turquie, où les Syriens appuient des groupes de subversion, ils les forment, leur donnent de l'argent et les aident à s'infiltrer dans le pays.

Enfin, nous en venons au véritable terrain d'exercice des horreurs de la Syrie : le Liban. Qu'est-ce que les Syriens n'ont pas fait au Liban au cours de l'année écoulée? Il y a quelques mois, ils ont bombardé et détruit une bonne partie de Tripoli. Ils ont tué 400 personnes et en ont blessé des milliers et ils ont installé des chefs alaouites - fidèles à la Syrie, bien entendu - dans la

M. Netanyahu (Israël)

ville. Dans la vallée de la Bega, des officiers syriens collaborent activement - et en tirent de larges profits qui se comptent en centaines de millions - au commerce international des stupéfiants, qui transitent par la vallée de la Bega pour gagner les routes internationales des stupéfiants.

A Beyrouth, la Syrie a ordonné à la milice d'Amal d'attaquer les camps de réfugiés, causant ainsi des centaines de morts - et de commettre d'autres atrocités, telles que d'emmener des gens à l'hôpital et de les assassiner tous. Je suis sûr que les représentants ont entendu parler de tout cela. Des agents des services de renseignements syriens ont fait exploser des voitures chargées de bombes à Beyrouth Est et Ouest, causant ainsi des centaines de morts. Tout ceci est parfaitement conforme à la politique de la Syrie qui consiste à diviser et à conquérir. Pour cela, on dresse une faction contre une autre, par exemple les Druzes contre les Chiites d'Amal, les Chiites d'Amal contre les Sunnites et, naturellement, tous les Musulmans contre les Chrétiens.

La Syrie n'hésite pas à avoir recours tant au terrorisme international qu'au terrorisme contre ses voisins immédiats. On sait bien qu'ils utilisent leurs services de renseignements, leurs ambassades, leurs groupes de front, tels que les Aigles de la révolution, pour semer le terrorisme au Moyen-Orient et en Europe occidentale.

L'Assemblée générale a-t-elle consacré ne serait-ce que quelques instants à cette menace à la paix et à la sécurité internationales? Elle ne lui a pas consacré une seconde, non, même pas une seconde.

Et pourquoi pas? Qu'est-ce qui empêche l'Assemblée générale de faire de la sorte? La réponse est simple, et je pense que chacun ici la connaît. Les discussions à l'Assemblée générale sont devenues une parodie. Beaucoup, la majorité, les utilisent pour mener une guerre politique contre quelques-uns. Si un nombre suffisant de pays déterminés décident de baillonner un pays, ils y réussissent. Comme chacun sait, les Arabes ont le nombre en leur faveur; ce sont eux qui décident de l'ordre du jour. Ils décident donc que la question de Palestine va dominer les débats de l'Assemblée, et c'est ce qui se passe. Ils décident que des questions qui, autrement, mériteraient d'être discutées soient reléguées sous le tapis, et elles le sont. Je dois dire que maintenant, toutes ces questions écartées et mises sous le tapis s'empilent et que l'on commence à les voir sortir.

M. Netanyahu (Israël)

Quiconque est impartial ne saurait admettre le prétexte absurde que l'on peut pousser dans la "camisole de force" palestinienne les conflits tumultueux qui troublent le Moyen-Orient tout entier. Si l'Assemblée générale voulait vraiment discuter la situation au Moyen-Orient, elle examinerait des résolutions très différentes de celles qui sont présentées au cours de ce débat. Je voudrais proposer une solution de ce genre qui se lirait plus ou moins de la manière suivante :

"L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par les guerres persistantes et les conflits armés qui ravagent le Moyen-Orient,

Notant que les Nations Unies sont résolues à préserver les générations futures du fléau de la guerre,

Rappelant que tous les Membres des Nations Unies s'abstiendront, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat,

Prenant acte des règles reconnues du droit international relatif aux conflits armés,

Rappelant en outre la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, et la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale,"

1. Demande la cessation immédiate du recours à la guerre interdit et proscrit par le droit international;

2. Demande à tous les Etats du Moyen-Orient de prendre des mesures tangibles, immédiates et efficaces pour restaurer la paix et la stabilité dans la région;

3. Invite tous les pays de la région à reconnaître qu'une paix authentique ne peut reposer que sur un dialogue réel entre tous les Etats du Moyen-Orient, fondé sur la reconnaissance mutuelle et le respect du principe de la souveraineté."

Nous savons tous qu'une résolution aussi simple, aussi directe et aussi claire n'a aucune possibilité d'être adoptée ici. Aussi longtemps que cela ne sera pas le cas, ce débat demeurera vide de sens.

M. KASRAWI (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Lorsque l'Assemblée générale étudie la question de la situation au Moyen-Orient, elle étudie un point très bien défini. En effet, son cadre a été défini à la session extraordinaire d'urgence de 1967 et lors des discussions qui se sont déroulées au cours des 18 années qui ont suivi, soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil de sécurité.

Ces discussions ont fait apparaître un fait fondamental qu'on ne peut mettre en doute; le fond du problème du Moyen-Orient ou du conflit arabo-israélien est la question de Palestine et l'occupation persistante par Israël des territoires arabes depuis 1967. Tout le monde a compris qu'il ne serait possible de mettre un terme à ce conflit que par un règlement global fondé sur le droit et la justice.

La question de Palestine est examinée à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, et l'Organisation elle-même a assumé une responsabilité particulière à l'égard de ce problème lorsqu'elle a décidé de procéder au partage de la Palestine en 1947. Les Membres des Nations Unies étaient anxieux d'apporter une solution juste à ce problème, et avant tout d'assurer le retour des réfugiés palestiniens dans leur foyers et dans leur territoire.

Le conflit arabo-israélien, qui attend une juste solution au problème de la Palestine, a entraîné cinq guerres et de lourdes pertes humaines et matérielles. Aujourd'hui, l'Assemblée générale, une fois de plus, et pour la 18ème fois, se lance dans un débat sur ce point, et cela pour constater, une fois encore, que le règlement auquel nous aspirons tant continue de nous échapper et que la situation dans la région est encore lourde de tensions, de violence et d'instabilité, et suscite parmi les peuples et pays de la région le sentiment qu'ils ne jouissent pas d'une sécurité et d'une tranquillité véritables.

La question qui se pose est la suivante : combien de temps encore cette région sera-t-elle en proie aux tensions et à l'instabilité? Combien de temps ce cercle vicieux va-t-il durer? Combien de temps resterons-nous paralysés dans nos discussions et analyses sans pouvoir prendre des mesures concrètes et efficaces pour sortir de ce cercle vicieux et mettre un terme au cycle de violence et de perturbation ni assurer l'instauration de la paix et de la justice et la restauration à leurs propriétaires légitimes des droits usurpés?

Au cours des quatre dernières décennies, le débat aux Nations Unies, surtout après la guerre de 1967, a donné lieu à des déclarations et à des résolutions, ici

M. Kasrawi (Jordanie)

et au Conseil de sécurité, sur les conflits arabo-israéliens et sur la question de Palestine. Ces résolutions insistent sur la nécessité de prendre rapidement des mesures pour parvenir à un règlement global fondé sur une paix durable, honorable et juste, une paix que puisse accepter la génération actuelle, une paix que l'on puisse demander aux générations de maintenir précieusement. Parallèlement à ces résolutions, on trouve des idées et des initiatives pacifiques proposées par des nations à l'intérieur et en dehors de cette organisation. Toutes ces recommandations montrent qu'il faut mettre un terme aux souffrances des habitants de la région et instaurer un climat de paix et de stabilité pour tous grâce au respect des principes fondamentaux qui bénéficient d'un appui quasiment universel.

Il est peut-être utile de rappeler le plus important de ces principes, souligné plus d'une fois lors des différents débats sur ce point, ainsi que dans les diverses résolutions pertinentes, qui a donné le cadre de règlement tant recherché de ce problème. A cet égard, je voudrais souligner qu'il nous faut avant tout chercher résolument à traduire ces principes en actes, sans débats stériles et sans que l'on puisse priver ces résolutions de leur sens véritable.

Parmi ces principes, je citerai les suivants : premièrement, une paix juste et durable ne peut être instaurée que sur la base des principes du droit international et de la Charte. Au premier plan parmi ces principes se trouve l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et, par conséquent, l'obligation pour Israël de se retirer des territoires arabes occupés en 1967, y compris Jérusalem, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, fondée sur le principe de "terres pour la paix".

Deuxièmement, il faudrait reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination sur son propre territoire et sur sa terre nationale.

M. Kasrawi (Jordanie)

Troisièmement, il faudrait reconnaître le droit de tous les Etats et de tous les peuples de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues sur le plan international.

Quatrièmement, il faudrait s'abstenir de toutes mesures susceptibles de modifier le caractère démographique ou géographique des territoires arabes occupés.

Israël devrait donc respecter les principes du droit international relatifs aux devoirs et responsabilités de l'Etat occupant, surtout ceux qui relèvent des dispositions de la Quatrième Convention de Genève.

Il n'est pas fortuit que l'Assemblée générale se soit empressée d'adopter les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) de juillet 1967 par lesquelles elle déclarait non valides les mesures d'annexion de la partie arabe de Jérusalem prises par Israël car elle a bien compris le précédent dangereux que créaient ces mesures israéliennes pour les territoires arabes occupés.

Cette décision reflétait la préoccupation de la communauté internationale au sujet des intentions d'Israël sur les territoires arabes. Ces intentions ne vont pas dans le sens de la paix, au contraire, elles rendent tous les efforts de paix plus difficiles et plus complexes.

Nous, Jordaniens, avons déjà pris l'initiative au Conseil de sécurité et avons attiré l'attention sur ces mesures israéliennes, surtout sur l'annexion de la partie arabe de Jérusalem, la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et les mesures de répression prises à l'encontre des populations vivant sous l'occupation. Nous avons également appelé l'attention sur le sort des pays voisins.

Nous remercions les Etats qui ont appuyé nos efforts. Cependant, je voudrais appeler l'attention sur le fait que le Conseil de sécurité a souligné, dans un certain nombre de résolutions, qu'il condamnait Israël pour ses mesures d'annexion de la partie arabe de Jérusalem; plusieurs de ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, y compris la résolution 267 (1967).

En outre, le Conseil a rejeté antérieurement la politique de création de colonies de peuplement et l'a considérée comme étant illégale et constituant un obstacle aux efforts de paix et à la recherche d'une solution globale. Le Conseil de sécurité a également rejeté l'annexion des hauteurs du Golan syrien.

Si j'ai rappelé ces faits c'est uniquement pour montrer de quelle façon des obstacles ont été dressés sur la voie d'une solution pacifique et pour souligner quelles sont les véritables intentions de ceux qui disent que la route qui mène

M. Kasrawi (Jordanie)

à un règlement global est malaisée et difficile. La création de ces obstacles ne nous est pas imputable, elle est imputable à Israël.

Nous voudrions rappeler, en le regrettant profondément, que la communauté internationale a fait preuve d'une certaine indulgence à l'égard d'Israël, surtout les Etats qui lui apportent aide et assistance, ce qui l'incite à intensifier ses mesures contraires aux bases et principes d'un règlement pacifique et lui permet de résister à toute tentative de pression qui l'obligerait à renoncer à ses agissements. Israël a ainsi l'impression qu'il peut poursuivre sa politique de domination dans les territoires occupés tout en professant son désir de paix.

La Jordanie a été la première à appeler l'attention sur cette évolution et ses effets négatifs sur les perspectives de paix dans la région. Nous l'avons dit très clairement, surtout lorsque Sa Majesté le roi Hussein a déclaré, à plusieurs reprises, qu'Israël avait le choix entre deux possibilités : garder les terres ou garder la paix. En effet c'est le seul choix possible et nous avons choisi la paix, pour notre part.

La Jordanie et le monde arabe demandent la paix et le rétablissement des droits, et notre politique étrangère a pour but l'instauration de la paix. Nous avons en outre répondu à tous les efforts de paix sérieux pour assurer un règlement pacifique et global sur la base des principes reconnus par la communauté internationale.

Depuis 1967, nous avons essayé de faire appliquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans tous ses aspects. Nous l'avons fait parce que nous croyons en l'importance d'une paix juste et parce que nous sommes concernés par la politique territoriale d'Israël. Nous sommes aussi étroitement liés, sur le plan historique, au problème palestinien et nous ressentons profondément la tragédie du peuple palestinien qui est sans précédent dans l'histoire. Depuis le début de la tragédie palestinienne, la Jordanie compatit aux malheurs des Palestiniens car elle croit en l'unité de notre destin. Nous avons pris des mesures pour les défendre et défendre leurs droits. Comme le reste du monde depuis 18 ans, nous sommes devenus conscients des souffrances de la population palestinienne qui vit sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Ces souffrances ont été causées par les mesures répressives des autorités d'occupation et par le terrorisme des colons. Mais nous n'avons entendu aucune protestation à cet égard. Nous n'avons constaté ni révolte ni colère contre ceux qui infligent ces souffrances aux Arabes dans les territoires arabes occupés. La communauté internationale devrait savoir

M. Kasrawi (Jordanie)

qu'Israël s'est servi du facteur temps, depuis 18 ans, pour créer des colonies de peuplement sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza et sur les hauteurs du Golan. Les terres confisquées sur la rive occidentale représentent la moitié environ de la superficie totale de la région. Ces terres s'ajoutent aux colonies de peuplement qui se trouvent dans la bande de Gaza ou sur les hauteurs du Golan. Israël, par sa politique, cherche à refuser aux Palestiniens le droit de vivre dans les 20 p. 100 restants de ce qui, à l'origine, était la Palestine. Nous craignons par conséquent qu'il ne fasse des Palestiniens un peuple sans terre qui peut être totalement chassé de son propre territoire. La politique d'Israël montre à l'évidence qu'il préfère garder les terres et entraver le processus de paix, alors que ce processus est à la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de tous les efforts et initiatives internationaux destinés à parvenir à une solution juste et globale.

Consciente de la situation dangereuse qui règne dans les territoires arabes occupés et des dangers de ce facteur temps qu'Israël cherche à exploiter pour continuer sa politique d'expansion au détriment des Palestiniens, la Jordanie, aux côtés de ses frères arabes, a entrepris de rechercher une solution juste et pacifique fondée sur la restitution des terres arabes occupées et des droits à leurs propriétaires légitimes.

Sur cette base, nous avons adopté une attitude très claire à l'égard de la situation dans les territoires arabes occupés. Nous pensons qu'il est important d'agir pour sauver de l'occupation le peuple comme les terres et pour faire sortir la question palestinienne et le conflit arabo-israélien de l'impasse à laquelle a conduit cette situation de "ni guerre ni paix".

Notre entreprise commune avec nos frères palestiniens a été couronnée par l'Accord jordano-palestinien, conclu le 11 février 1985 entre le roi Hussein et Yasser Arafat, le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui a mis en relief le désir des Palestiniens eux-mêmes d'aboutir à une paix juste.

M. Kasrawi (Jordanie)

Cet accord faisait ressortir le voeu des Palestiniens d'atteindre une paix équitable et est arrivé à temps pour sortir le processus de paix de l'impasse où il se trouvait et relancer, dans un cadre pratique et positif, la recherche d'une solution basée sur les principes de "terres en échange de la paix" et sur les diverses résolutions internationales concernant la question de Palestine. L'accord demande un règlement négocié grâce à une conférence internationale qui serait convoquée sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que de toutes les parties concernées par le conflit.

Nous pensons que des mesures rapides et efficaces devraient être prises pour assurer un règlement négocié qui garantisse la justice, la paix et la dignité pour tous grâce à la convocation d'une conférence internationale. Nous insistons sur le fait que nous ne devons pas laisser cette occasion nous échapper et prions instamment tous les pays d'oeuvrer en ce sens. Quatre décennies après l'apparition du problème palestinien et quatre décennies après la naissance du conflit arabo-israélien, il est grand temps de parvenir à une paix juste et durable et de jeter les bases d'un avenir meilleur grâce à des mesures constructives, et non pas en ayant recours à la force ou en imposant des faits accomplis.

Dans cet ordre d'idée, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté dans le document A/40/779 du 22 octobre 1985, et où il est dit, au paragraphe 42 :

"nous sommes aujourd'hui dans un monde dont les promesses sont presque infinies mais qui porte en soi le germe d'un danger fatal". A une époque où les techniques menacent de progresser plus vite que notre capacité de limiter l'usage d'armes de plus en plus destructives, il n'est pas de conflit régional qui mette l'Organisation des Nations Unies en demeure de choisir entre ces possibilités de manière plus pressante que le problème du Moyen-Orient."

(A/40/779 et Corr.1, par. 42)

Voilà le choix qui s'offre à la région : un choix entre la paix et la justice, une paix qui puisse être acceptée par la génération actuelle et transmise aux générations futures, ou bien la poursuite du conflit et de la violence qui existe maintenant dans la région, par suite du recours à la force militaire et à l'usage continu qu'Israël fait de cette force, ce qui entraîne inévitablement des contre-mesures. Les souffrances de la génération actuelle devraient suffire.

M. Kasrawi (Jordanie)

Par conséquent les générations futures ont le droit d'espérer construire un avenir basé sur la sécurité, la stabilité et des conditions de paix équitables et honorables, leur permettant de réaliser leurs aspirations et de jouir de leurs droits.

Les Nations Unies ont une grande responsabilité dans ce domaine et doivent agir en ce sens avec efficacité et de manière catégorique.

M. FAKHOUR (Liban) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus, nous discutons de la question du Moyen-Orient, région troublée qui souffre de l'instabilité, de l'insécurité et du manque de paix.

La question de Palestine reste encore l'élément central du problème qui a provoqué, pour le Liban, depuis 10 ans, plus de souffrances qu'aucun autre pays ait jamais connues. Le Liban est devenu un pays dont le problème doit être résolu avec l'appui de cette organisation, de ses Membres, de son Secrétariat et de son mécanisme.

Le rapport du Secrétaire général à cette session sur le sujet est clair et franc et mérite notre gratitude et notre intérêt.

Il était donc normal et logique que le peuple palestinien continue de lutter pour retrouver sa terre usurpée par Israël, du fait que les Nations Unies se sont vues dans l'impossibilité de faire en sorte que ce peuple puisse exercer ses droits légitimes au retour dans son pays, à l'autodétermination et à la création d'un Etat sur son sol national.

Le Liban, qui a accueilli des centaines de milliers de ses frères palestiniens qui avaient été expulsés de leur terre depuis 1947, est l'objet, depuis des années, d'actes d'agression et d'occupation de la part d'Israël, au sud et dans la Bekaa. L'agression la plus récente est celle de 1982, lorsque les forces israéliennes sont entrées dans la capitale libanaise, Beyrouth. Israël a justifié cette agression en prétendant qu'il devait protéger ses frontières au nord en éliminant la résistance palestinienne et en anéantissant l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Mais Israël a délibérément caché le plus important de ses objectifs dans ces actes d'agression, qui était l'élimination de la démocratie libanaise ce qui, en réalité, est un défi au régime de cet Etat et à l'idéologie de l'Etat sioniste. L'occupation israélienne du territoire libanais a duré plus de deux ans. S'il n'y avait pas eu la résistance nationale libanaise, résistance bien légitime, et les

M. Fakhoury (Liban)

pertes subies par les forces militaires israéliennes, Israël ne se serait pas encore retiré de la plupart de la région du Sud ni de la Bekaa.

Ce retrait ne représentait certainement pas une application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il s'est produit à cause des dommages infligés à Israël par la résistance libanaise. La preuve en est qu'Israël refuse toujours d'appliquer ces résolutions des Nations Unies, continue de refuser de se retirer totalement du Liban et insiste pour maintenir encore un cordon de sécurité dans les régions libanaises où il maintient certaines de ses forces armées régulières, outre ses forces illégales d'intelligence, telle que l'armée libanaise du sud ou l'armée LAHAD. Israël empêche toujours La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de mener sa mission qui consiste à stationner des hommes sur la frontière commune pour aider l'Etat libanais à faire valoir sa souveraineté sur l'ensemble du territoire jusqu'aux frontières internationalement reconnues et faire du sud une région de sécurité et de paix.

Aussi longtemps qu'Israël rejettera ces demandes essentielles, le Liban aura besoin que la FUNIL accomplisse sa mission et que les Nations Unies prouvent la crédibilité de leur mécanisme d'application de résolutions.

M. Fakhoury (Liban)

Il convient de noter que ces forces internationales, qui ont des possibilités limitées, accomplissent leur tâche dans des circonstances très difficiles et sont très souvent victimes de harcèlements, d'actes d'agression et de violations perpétrés par l'armée israélienne et ses agents, comme en fait état le rapport du Secrétaire général sur la Force.

Nous voudrions adresser nos remerciements et exprimer notre gratitude, au nom du Liban et de son peuple, à la Force internationale, à ses dirigeants, aux soldats et au personnel.

Israël, outre l'occupation continue d'une partie du territoire libanais, maintient un droit qu'il s'est arrogé : le droit de pénétrer à nouveau dans des territoires qu'il a déjà quittés et où il bloque des villes et des villages, les bombarde, enlève des jeunes, menace les personnes âgées, les femmes et les enfants, viole l'espace aérien et les eaux territoriales du Liban, envoie des forces militaires et navales et bombarde des objectifs civils.

Aujourd'hui, le Liban a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en raison des pratiques israéliennes perpétrées contre le Liban. Ce document sera distribué en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Bien que le Liban ait déjà par le passé déposé auprès du Conseil de sécurité un grand nombre de plaintes concernant ces pratiques, en demandant l'adoption de résolutions à but purement humanitaire et propres à mettre un terme aux pratiques israéliennes et à protéger la population civile, aux titres de la Quatrième Convention de Genève de 1949, le Conseil de sécurité n'est malheureusement pas parvenu à faire l'unanimité sur la résolution proposée à cet égard.

Nous avons à maintes reprises insisté sur le fait que l'impuissance du Conseil à adopter une telle résolution pourrait amener Israël à penser qu'il n'a aucun engagement à respecter en tant que Membre de l'Organisation et qu'il peut donc continuer impunément à perpétrer ses actes d'agression. De fait, avant-hier, Israël a lancé une attaque au coeur même du territoire libanais ; une force militaire composée de 250 soldats et appuyée par des chars et des camions transportant des troupes ont lancé une attaque dans la région de Rashayya, au Nord de la prétendue zone de sécurité. Cette attaque a duré 12 heures et a coûté la vie à plus de 15 personnes, parmi lesquelles un officier de l'armée libanaise; au cours de cette même attaque, trois membres des forces de sécurité locale ont été blessés ou portés disparus.

M. Fakhoury (Liban)

Le Ministre de la Défense d'Israël, M. Yitzhak Rabin, a confirmé cette attaque qu'il a décrite comme faisant partie de la stratégie globale d'Israël qui a pour but de lutter contre le terrorisme et de protéger la Galilée. A quelle forme de terrorisme se réfère M. Rabin? L'attaque elle-même ne constitue-t-elle pas un acte de terrorisme perpétré par l'Etat d'Israël contre la population civile et les villages dans le Sud-Liban et dans l'Ouest de la Bekaa, et dans la région de Rashayya? Le Conseil de sécurité a, de par son mandat, la responsabilité directe et immédiate du maintien de la sécurité et de la prévention de toute agression. C'est une lourde responsabilité, car le jugement des peuples est sévère et celui de l'histoire l'est plus encore. La responsabilité du Conseil de sécurité ne se limite pas à l'adoption de résolutions; elle va bien au-delà, jusqu'à leur mise en oeuvre qui prouverait sa détermination de respecter le mandat qui lui a été confié : maintenir la paix et la sécurité internationales et préserver ainsi la crédibilité des Nations Unies.

Les Membres de l'Organisation, notamment les membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanents, ont le devoir d'appuyer les efforts du Secrétaire général et de ses adjoints. La solution au problème du Liban dépend de la solution apportée au problème du Sud Liban. Dans cette attente, la crise persistante ne doit pas nous empêcher de chercher des solutions. Le Liban est en droit d'attendre une aide de la part de la communauté internationale et il est en droit de demander cette aide à l'Organisation.

Conformément à la loi libanaise, tous les Libanais ont des droits et devoirs égaux. Tous ceux qui résident au Liban sont soumis à l'autorité libanaise selon le principe indivisible de souveraineté nationale. Le Liban ne renoncera jamais à sa souveraineté sur une partie de ses territoires, si minime soit-elle, ni à sa responsabilité envers ceux qui résident au Liban. Aucun autre peuple n'a consenti des sacrifices tels que ceux consentis par le Liban ni vécu une tragédie telle que celle que vit le peuple libanais au nom de la cause palestinienne et du peuple frère palestinien. Les dirigeants palestiniens le reconnaissent eux-mêmes. La fidélité du Liban à la cause palestinienne est ferme, mais le Liban ne permettra pas qu'une partie de son territoire quelle qu'elle soit, échappe à la souveraineté nationale libanaise. Il s'opposera à tout examen, par un organe international ou régional, quel qu'il soit, de toute question qu'il jugera être une question interne.

L'Assemblée générale adopte généralement une résolution en vue d'apporter une aide économique au Liban, et nous lui demandons d'adopter une résolution analogue

M. Fakhoury (Liban)

au cours de cette session. Nous demandons aux pays amis et frères de s'associer à ces efforts. Il importe peu de déterminer ce qui est prioritaire, la détente ou la sécurité, pour que les Etats apportent leur contribution. Le plus important est que l'Etat libanais dispose le plus rapidement possible des moyens lui permettant d'établir l'infrastructure socio-économique du Liban. Le coût estimé de la reconstruction et du développement représente des dizaines de millions de dollars, somme qu'un pays ne peut engager à lui seul.

Nous avons pleine confiance dans l'avenir du Liban. Notre foi dans un Liban unifié est inébranlable et nous poursuivrons nos efforts pour parvenir à la réconciliation nationale. Il importe maintenant que la communauté internationale comprenne réellement notre problème et nous fournisse une aide matérielle pour recouvrer nos droits, une aide morale pour appuyer nos efforts, et une aide matérielle pour développer nos possibilités afin que le Liban puisse redevenir le pays que l'Assemblée a connu et que nous-mêmes avons connu, le messager du bonheur, de l'amour et de la générosité, pour son propre peuple, sa région et le monde entier.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Comme nous le savons tous, la région du Moyen-Orient a été le berceau des religions révélées, religions qui préconisent l'amour, la bonté, la pitié et la fraternité. Cependant, cette caractéristique, plutôt que de faire du coeur de cette région, c'est-à-dire la Palestine ou la Terre sainte, une zone de paix, de sécurité et de tranquillité conformément à son nom, l'a exposée à travers les âges à des invasions étrangères perpétrées au nom de la religion, la dernière en date étant l'invasion sioniste qui, à bien des égards, nous rappelle les croisades du Moyen-âge.

Comme les croisades, qui ont fait de cette région pacifique un enfer pendant des siècles avant d'aboutir à la défaite des usurpateurs étrangers, l'invasion sioniste, une fois de plus, en a fait un champ de bataille, d'une façon qui non seulement menace la paix et la sécurité de cette partie du monde, mais également par vagues successives, la paix et la sécurité du monde entier.

Cette invasion sioniste, grâce à l'appui et à l'assistance massifs apportés sous diverses formes par l'Occident, s'est cristallisée sous la forme d'une entité dotée d'une gigantesque capacité militaire hors de proportion avec sa taille qui cherche à imposer la volonté de ces éléments étrangers non seulement à la région elle-même, mais également à la communauté internationale, qui, malheureusement, par le biais de son organisation mondiale, a joué un rôle important dans la création de cette entité qui n'a apporté à la région que guerre, tragédies, désastre et souffrances.

Les pays arabes avaient averti les puissances qui appuyaient les plans du sionisme mondial que leur position, qui allait à l'encontre des principes fondamentaux de la justice, de l'équité et du droit des peuples à l'autodétermination, pouvait être lourde de conséquences dans cette région sensible du monde. Mais les puissances en question ont continué de soutenir ces plans jusqu'au moment où le sionisme mondial a pu réaliser ses objectifs impérialistes au détriment de la paix et de la sécurité du Moyen-Orient ainsi que de la tranquillité d'esprit et de la quiétude des peuples de la région. Aujourd'hui, si nous rappelons aux puissances qui ont contribué à la création de l'entité sioniste ce qu'elles ont fait, ce n'est pas parce que nous avons l'intention, une fois encore, de pointer un doigt accusateur sur ces pays ou de les blâmer mais parce que nous voulons leur rappeler qu'en continuant d'apporter leur aide et leur appui à la

M. Abulhasan (Koweït)

partie qui commet des actes agressifs au Moyen-Orient, ils ne font que recréer la situation qui avait déjà conduit le Moyen-Orient vers l'abîme.

Les troubles sont apparus au Moyen-Orient dès les premiers jours du mandat britannique imposé à la Palestine, soit une période d'un quart de siècle marquée par l'agitation, par une série de soulèvements populaires des Palestiniens contre la puissance mandataire et par l'ouverture de la Palestine à l'immigration juive illégale.

Puis le mandat a pris fin, au prix, comme nous le savons tous, d'une guerre sanglante qui a abouti à la création, imposée brutalement par la force, d'une entité sioniste sur une partie de la Palestine arabe. Cette entité a malheureusement obtenu la bénédiction de l'Organisation mondiale grâce à des pressions internationales bien connues et bien que cette décision soit en violation flagrante de la Charte qui pose le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition d'un territoire par la force.

Puis il y eut la guerre de 1967, qui s'est achevée par l'occupation par cette entité sioniste de ce qui restait de la Palestine arabe, ainsi que des hauteurs syriennes du Golan et du Sinaï égyptien.

La période de consolidation de l'agression qui a suivi a été caractérisée par trois aspects fondamentaux.

Premièrement, Israël a décidé unilatéralement d'annexer la partie arabe de Jérusalem, bien qu'elle fasse partie intégrante de la Palestine, et d'autres territoires arabes occupés depuis juin 1967. Il a également déclaré qu'il faisait de l'ensemble de Jérusalem sa capitale, ce qui est en infraction avec la quatrième Convention de Genève, et continue d'appliquer cette politique, refusant de respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui demandent que toutes les dispositions législatives et administratives et les décisions prises par Israël, puissance occupante, qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem, notamment la loi fondamentale concernant Jérusalem, soient considérées comme nulles et non avenues et abrogées sans plus tarder.

Deuxièmement, le fait qu'Israël a déclaré qu'il avait décidé d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration aux hauteurs syriennes du Golan occupé et que cette situation dure encore, bien que la résolution 497 (1981) du Conseil de

M. Abulhasan (Koweït)

sécurité considère cet acte comme nul et non avenue et sans effet juridique au plan international, fait une obligation à Israël de revenir immédiatement sur sa décision et de reconnaître que toutes les dispositions de la Convention de Genève relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 s'appliquent toujours au territoire syrien occupé par Israël depuis juin 1967.

Troisièmement, l'application persistante des politiques et des pratiques répressives et expansionnistes dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, notamment l'expropriation illégale de terres arabes et la création continue de colonies de peuplement juives dans les territoires occupés, contreviennent à la quatrième Convention de Genève, de même que d'autres pratiques qui sont condamnées chaque année par l'Organisation mondiale sur la base des rapports du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

Outre ces efforts destinés à consolider l'agression sioniste, dans le but d'imposer les uns après les autres des faits accomplis, une autre tentative sinistre vise à imposer la domination militaire sioniste sur l'ensemble de la région par le biais d'une série d'actes d'agression commis contre des pays arabes, voisins ou non.

M. Abulhasan (Koweït)

La manifestation la plus odieuse de cette politique a été l'invasion israélienne du Liban. Le monde entier a été témoin de la barbarie, de la brutalité et du caractère inhumain de cette invasion. Aujourd'hui, trois ans et demi après cette invasion, alors que la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité exige qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban, nous constatons que les forces israéliennes continuent d'occuper une bande de territoire au sud du Liban avec l'appui de quelques mercenaires qui aideront Israël - c'est ce qu'il espère - à imposer sa volonté au peuple du Liban en lutte. Nous constatons également qu'Israël continue de violer tous les principes de la Charte des Nations Unies et résolutions du Conseil de sécurité relatifs à la non-violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban en poursuivant ses actes d'agression contre les villages et autres lieux situés à l'intérieur du territoire libanais afin de montrer qu'il a le droit de frapper n'importe où au Liban sous le prétexte de la sécurité alors que, comme chacun le sait, ce prétexte est tellement spécieux qu'il ne peut tromper personne et il est tellement répugnant et révoltant que nous sommes las d'en entendre parler.

Pourtant, les effets de la politique de domination militaire sioniste ne se limitent plus aux terres arabes voisines, dont certaines parties sont toujours occupées, telles que le territoire syrien des hauteurs du Golan et du Sud-Liban. En fait, ces effets se font ressentir jusque sur les terres arabes qui se trouvent à des centaines, voire des milliers, de kilomètres de là.

Le 7 juin 1981, des avions militaires israéliens ont lancé une attaque armée contre les installations nucléaires pacifiques irakiennes. Le Conseil de sécurité a vivement condamné cette attaque armée israélienne en territoire irakien comme étant un acte menaçant la paix et la sécurité mondiales et a rappelé aux agresseurs que tous les Etats Membres doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Cependant, nous constatons que ces résolutions de la communauté internationale n'ont pas touché les agresseurs. En fait, ils ont commis un autre crime semblable lorsqu'ils ont envoyé leurs avions militaires à des milliers de kilomètres frapper le territoire tunisien le 1er octobre 1985. Une fois de plus dans sa résolution 573 (1982), le Conseil de

M. Abulhasan (Koweït)

sécurité a vivement condamné cette attaque armée qui viole la Charte des Nations Unies, ainsi que le droit et les normes de conduite internationaux. Dans cette résolution il est indiqué que cet acte menace la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne ainsi que toutes les chances d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient.

Toutes ces condamnations réitérées du Conseil de sécurité des actes d'agression incessants d'Israël ne sont nullement entendues par les sionistes qui n'éprouvent qu'un mépris total pour les principes de la Charte, le droit et les normes de conduite internationaux.

L'Organisation des Nations Unies qui a certainement aggravé le problème par son ingérence dans les années 40, comprend mieux la véritable dimension de la crise du Moyen-Orient, surtout depuis que de très nombreux nouveaux Etats indépendants sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies et ont ainsi contribué à faire de notre organisation mondiale une instance plus représentative des désirs et de la volonté de la communauté internationale. Cette nouvelle compréhension de la dimension du problème se trouve reflétée dans une série de résolutions qui décrivent la situation au Moyen-Orient et indiquent la manière de parvenir à un règlement juste, global et durable des problèmes de la région.

Si nous faisons abstraction de toutes les résolutions des Nations Unies sur le Moyen-Orient, nous constatons qu'une seule résolution, à savoir la résolution 39/146 A de l'Assemblée générale du 14 décembre 1984, définit à elle seule les cinq éléments fondamentaux nécessaires pour résoudre le problème du Moyen-Orient de manière sérieuse et responsable. Ces éléments sont les suivants :

Premièrement, la question de Palestine est l'élément central du conflit au Moyen-Orient et une paix d'ensemble juste et durable ne peut être instaurée dans la région sans le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables et le retrait immédiat, inconditionnel et total d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

Deuxièmement, un règlement global juste de la situation au Moyen-Orient ne peut être réalisé sans la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, représentant du peuple palestinien.*

* M. Fareed (Pakistan), vice-président, assume la présidence.

M. Abulhasan (Koweït)

Troisièmement, la paix au Moyen-Orient est indivisible et doit être fondée sur une solution globale, juste et durable du problème du Moyen-Orient, élaborée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sur la base de ses résolutions pertinentes.

Quatrièmement, le Plan arabe de paix, adopté à l'unanimité à la 12ème Conférence arabe au sommet, qui s'est tenue à Fès, constitue une contribution importante à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient.

Cinquièmement, la demande de convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe 5 de la Déclaration de Genève sur la Palestine adoptée par la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Il est regrettable et tragique de voir que l'Organisation, qui est maintenant bien consciente de la dimension du problème du Moyen-Orient et de la manière d'y apporter une solution, ne trouve pas d'écho chez d'autres Etats qui sont en partie à l'origine de ce problème et ne parvient pas à susciter la volonté politique internationale nécessaire pour traduire cette compréhension dans la réalité.

Ce qui est encore plus regrettable, c'est que l'on continue de dresser des obstacles sur la voie d'une solution reposant sur une bonne perception de la crise du Moyen-Orient. Parmi ces obstacles, je citerai : premièrement, la priorité accordée à la "sécurité" de la partie agressive, au lieu d'éliminer les injustices subies par les victimes de l'agression; deuxièmement, l'apport d'une aide financière et militaire à l'agresseur de façon à l'encourager à poursuivre son agression, et son mépris du droit international et de la volonté de la communauté internationale; troisièmement, l'appui donné à l'agresseur pour empêcher le Conseil de sécurité de lui imposer des sanctions ou de le condamner pour son agression permanente; quatrièmement, faire exiger le respect des droits de l'homme pour certaines populations et pas pour d'autres, au mépris total des droits de l'homme de la population palestinienne et des territoires arabes occupés par Israël, ce qui revient à une forme de discrimination, de favoritisme et d'iniquité.

M. Abulhasan (Koweït)

Ces violations flagrantes auront indubitablement pour effet d'exciter l'appétit d'agression de l'entité sioniste, étant donné qu'elles lui confèrent l'immunité nécessaire à la poursuite de ses politiques d'agression et d'expansion, politiques que nous avons déjà évoquées.

Par ailleurs, ces violations ont eu bien souvent pour effet d'empêcher le Conseil de sécurité de respecter ses engagements à l'égard de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, car le recours au veto dans ce cas ne sert nullement la cause de la paix.

L'espoir du monde de voir la paix se réaliser au Moyen-Orient s'est à présent cristallisé en un seul objectif : la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix à laquelle participeraient toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité, en vertu de leur responsabilité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Toutes les questions concernant la crise du Moyen-Orient seraient examinées au cours de cette conférence, c'est-à-dire les questions sur lesquelles les Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions, et en tout premier lieu la question de Palestine que ces résolutions considèrent comme étant au coeur du problème du Moyen-Orient.

Ma délégation souscrit à l'opinion suivante que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport :

"J'ai la ferme conviction que, en dépit des difficultés actuelles, il conviendrait de lancer un nouvel effort résolu pour étudier et mettre à profit les diverses possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies afin de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient." (A/40/779 et Corr.1, p. 11)

A cet égard, nous demandons au Secrétaire général de redoubler d'efforts, en consultation avec le Conseil de sécurité, aux fins de la convocation de cette conférence, qui représente pour la communauté internationale l'espoir de voir la paix et la stabilité restaurées au Moyen-Orient.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, au début de mon intervention, exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général des Nations Unies pour le rapport qu'il a présenté à

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

l'Assemblée générale et qui traite de tous les aspects de l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Au paragraphe 33 de son rapport, le Secrétaire général a résumé son évaluation de ces événements de la manière suivante :

"La recherche d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient n'a pas encore abouti, et la situation au Moyen-Orient demeure instable."

(A/40/779 et Corr.1, p. 9)

Cet état de choses est dû à la poursuite de la politique d'agression et d'expansion pratiquée par Israël dans notre région arabe et à son mépris pour le droit international, incarné dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que dans de nombreuses résolutions adoptées à cet égard par l'Organisation internationale, résolutions qui, dans leur ensemble, prévoient l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le retrait des forces israéliennes des territoires palestinien et arabes occupés et la cessation, par Israël, de ses actes d'agression contre le peuple palestinien et les pays arabes.

En résumé, le problème du Moyen-Orient est le reflet du déroulement naturel d'une situation anormale, car ce problème est né de l'incapacité de la communauté internationale de parvenir à une solution de la question de Palestine, en raison de la position d'Israël, qui refuse toute solution et rejette la paix, comme nous l'avons déclaré lors du débat sur la question de Palestine. Ce problème est également dû à l'agression, à l'occupation militaire, à l'expulsion de la population, au bombardement de villes arabes, toutes choses visant à liquider le peuple palestinien et à saboter les potentialités économiques et sociales des pays arabes. Cela s'est clairement manifesté dans l'agression israélienne contre la Syrie et dans les mesures et dispositions législatives imposées aux hauteurs du Golan annexées, en violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que des Conventions de Genève. Cela s'est manifesté de façon tout aussi claire lors de l'agression israélienne au Liban, agression dont ce pays continue de souffrir, étant donné qu'une partie de son territoire est toujours occupée. N'étaient la résistance héroïque et les sacrifices énormes consentis par le peuple libanais pour expulser les forces d'occupation, le Liban

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

serait aujourd'hui entièrement occupé, malgré toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Il ne faut pas oublier non plus le raid israélien contre le réacteur nucléaire iraquien destiné à des fins pacifiques, action qui a clairement démontré l'intention d'Israël de détruire toute base économique ou de développement technique sur n'importe quel sol arabe.

Le point culminant de l'agression israélienne est le raid perpétré récemment contre Tunis. D'autre part, des informations nous parviennent journellement en ce moment au sujet de menaces israéliennes à l'adresse de la Jordanie et du Yémen.

Tous ces événements confirment la nature et les intentions agressives d'Israël, cette base militaire qui a été créée pour frapper les potentialités de développement économique et de progrès social dans la patrie arabe.

Nous sommes persuadés, comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, qu'Israël, dans la conjoncture internationale actuelle, et fort de l'appui politique, moral, économique et militaire qu'il reçoit de certains milieux internationaux, n'a pas l'intention de participer au processus de paix. C'est pourquoi nous demandons à nouveau à la communauté internationale de prendre ce fait en considération et invitons tous les pays du monde à adopter une position ferme sur le plan international fondée sur le fait que leurs relations avec Israël doivent être fonction de son attitude à l'égard du processus de paix et de l'arrêt de ses actes de violence et d'agression contre le peuple palestinien et les pays arabes. A moins que cela ne se réalise, nous nous retrouverons l'an prochain au même point, alors que la situation au Moyen-Orient se sera encore aggravée.

M. AL-SABBAGH (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus, l'Assemblée examine la situation au Moyen-Orient et passe en revue les derniers développements intervenus dans cette région troublée du monde, où les conditions se sont détériorées au point de créer une situation instable et explosive. Il ne fait aucun doute que si cette situation devait se prolonger, elle menacerait la sécurité de la région ainsi que les intérêts vitaux de nombreux Etats. Cette situation pourrait également conduire à de nombreux conflits, à une polarisation internationale et à une rivalité stratégique entre les grandes puissances.

La cause fondamentale de cette situation est à rechercher dans l'escalade de l'agression israélienne contre les peuples palestinien et arabes. Cette agression armée s'étend sur des centaines de miles au-delà du point central du conflit et fait partie du plan dont l'objectif est de créer un "grand Israël".

Je voudrais faire brièvement l'historique de l'agression et de l'expansion auxquelles se livre Israël depuis sa création en 1948. Il a expulsé le peuple palestinien sans armes et a annexé de nombreuses parties du territoire palestinien. En 1967, il a occupé les territoires restants de la Palestine et la rive occidentale et Gaza qui ont été soumis à la pire forme du colonialisme sioniste raciste dont les atrocités ne peuvent être comparées qu'avec celles du colonialisme nazi et fasciste. Il a occupé le territoire syrien. En 1982, il a déclenché une guerre brutale contre le Liban au nom de ce qu'il a appelé ses "intérêts de sécurité" alors que son intention réelle était d'éliminer les peuples palestinien et libanais. Cependant, les forces de libération nationale du Liban sont parvenues à battre Israël. Et pourtant, Israël continue d'occuper tout le Sud-Liban. Cette occupation à laquelle s'oppose la vaillante résistance nationale est contraire aux résolutions 509 (1982) et 905 (1983) du Conseil de sécurité.

Nous voudrions attirer l'attention de la communauté mondiale sur la nécessité de rétablir la stabilité au Moyen-Orient afin de contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales. Si la zone de violence continue de s'étendre, c'est en raison de l'incapacité de la communauté internationale à trouver une solution à la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient. La solution de ce problème complexe requiert, en premier lieu, la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens à l'autodétermination, à la création d'un Etat indépendant sur leur sol national, le retour des réfugiés dans leurs terres et la

M. Al-Sabbagh (Bahreïn)

restitution de leurs biens. De plus, la communauté internationale devrait veiller à ce que les réfugiés palestiniens se trouvant dans les camps puissent vivre dans des conditions décentes, ce qui n'est pas le cas depuis quatre ans. De même, la communauté internationale devrait contribuer à soulager les souffrances quotidiennes subies en raison de l'intransigeance et de l'oppression israéliennes. Nous espérons vivement qu'une paix juste et durable pourra s'instaurer dans la région. C'est pourquoi nous demandons la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. A cet égard, je voudrais évoquer les résolutions 38/58 C et 39/49 D de l'Assemblée générale aux termes desquelles l'Assemblée a appuyé l'idée de la convocation d'une conférence internationale sur la base des recommandations de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983. L'Assemblée invitait le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour faciliter l'organisation de la conférence.

En outre, si les Nations Unies ont une responsabilité juridique à l'égard de cette région, qui a été placée sous son autorité, elles ont également une responsabilité politique étant donné que la détérioration de la situation dans la région du Moyen-Orient met en danger la paix et la sécurité internationales. Si la Conférence peut se réunir, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, un pas positif sera franchi vers l'instauration d'une paix juste et d'une situation stable dans cette importante région du monde. La persistance du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Israël ne s'est pas contenté d'occuper les hauteurs syriennes du Golan, il s'est engagé dans un processus d'annexion. Israël poursuit ses efforts pour judaïser la rive occidentale et la bande de Gaza et implante des dizaines de colonies de peuplement, faisant venir des sionistes de tous les points du monde. Conformément à son plan stratégique, il a l'intention d'établir 100 000 Israéliens dans ses colonies de peuplement.

Israël a pu commettre ses actes d'agression et poursuivre sa politique expansionniste grâce à sa puissance militaire et à l'aide qu'il reçoit afin d'établir sa suprématie sur les Etats arabes. Ainsi, il lui a été possible de renforcer sa mainmise sur les territoires palestinien et arabes et d'exercer

M. Al-Sabbagh (Bahreïn)

toujours davantage son influence en invoquant de prétendues raisons de sécurité. C'est ainsi qu'il a attaqué le siège de l'OLP en Tunisie. Auparavant, il avait détruit le réacteur nucléaire iraquien, construit cependant à des fins pacifiques, sous prétexte de légitime défense. Qui plus est, Israël refuse aujourd'hui d'accepter toute solution pacifique en raison de sa supériorité et de son désir d'imposer sa politique de fait accompli aux pays arabes voisins.

La question du Moyen-Orient exige que la communauté internationale agisse rapidement pour empêcher une nouvelle aggravation de la situation. Nous avons à notre portée une occasion unique et c'est pourquoi nous devons faire en sorte que la convocation de la conférence internationale intervienne très rapidement, conformément aux principes fondamentaux préconisés par les Nations Unies.

L'agression contre le siège de l'OLP en Tunisie est un acte de piraterie qui fait partie d'un terrorisme organisé dirigé par un Etat Membre de l'Organisation. Il ne fait aucun doute que cela ne peut que renforcer la détermination et la résistance du peuple palestinien et sa volonté de défendre ses droits inaliénables, car Israël ne peut justifier son existence en faisant fi de la réalité du peuple palestinien. Israël, par ses actes d'agression répétés, veut déjouer les initiatives de paix positives visant à mettre fin à la tragédie actuelle. Seule la volonté collective de la communauté mondiale permettra de parvenir à une solution juste du problème, sur la base de la compréhension internationale.

M. Al-Sabbagh (Bahreïn)

Par ailleurs, nous devons forcer Israël à s'en tenir aux résolutions pertinentes des Nations Unies concernant le Moyen-Orient ainsi qu'à respecter les principes fondamentaux de la Charte et du droit international.

Depuis l'adoption de sa résolution historique 3236 (XXIX) du 22 novembre 1974, l'Assemblée générale a fait ressortir les droits du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, de même que son droit à participer à tous les efforts en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient. En 1982, les Etats arabes ont présenté le plan de Fès, initiative qui reflète le désir sincère des Etats arabes de trouver une solution pacifique et juste à la crise du Moyen-Orient. Israël a refusé cette initiative tout comme il a refusé l'initiative de paix du président Reagan. Dès qu'il y a une possibilité d'instaurer une paix juste et de régler ce problème, Israël montre plus d'intransigeance et rejette tous les efforts de paix.

Nous savons tous que la paix est une préoccupation pour tous. C'est pourquoi il faut faire tous les efforts internationaux possibles afin de traduire les principes fondamentaux en action politique réelle. C'est ainsi que nous pourrions tracer la voie menant à une solution pacifique, acceptable pour tous les pays de la région, qui ont beaucoup souffert des guerres passées. Ce règlement nous permettrait de rompre le cycle de la violence, de la crainte et du manque de confiance. Les Nations Unies ont la responsabilité politique, morale et historique de trouver une solution à ce grave problème humanitaire.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Il y a quelques semaines, nous avons tous célébré le quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Les dures leçons tirées de la guerre la plus sanglante ont amené les nations à créer cette organisation, dont l'objectif est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce aux efforts de tous. Cette année, une majorité écrasante d'Etats a réaffirmé que les buts et principes de la Charte des Nations Unies conservaient toujours la même validité. L'Etat allemand socialiste croit qu'il convient de faire de ce code de conduite internationale l'étalon de tous les actes politiques. Cela comprendrait également le règlement des conflits exclusivement par des moyens pacifiques, conformément au droit international. Ceux qui, à notre époque nucléaire et spatiale, ont recours à la pression et à la force jouent

M. Ott (RDA)

littéralement avec le feu et risquent de déclencher une conflagration qui anéantirait le monde entier. En conséquence, il est logique que l'on exige plus résolument que jamais un règlement global, juste et durable du conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, conflit qui est le plus dangereux et le plus ancien des foyers de tension existants.

Tous ceux qui suivent de manière objective les événements du Moyen-Orient, y compris les plus récents, voient clairement à qui incombe la responsabilité de la poursuite du conflit. Ce sont les forces qui appuient constamment la politique d'agression et d'oppression d'Israël et qui cherchent par l'accumulation d'armements et l'affrontement, à acquérir la supériorité militaire et à réaliser leurs ambitions de domination au détriment d'autres peuples. Les dangereux plans de "guerre des étoiles", par exemple, s'inscrivent dans le contexte de ces desseins, comme la fomentation de conflits et de tensions en Afrique australe, en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde.

Au Moyen-Orient, la politique de l'impérialisme a pour but de mettre cette région importante sur le plan stratégique et riche en matières premières au service de ses intérêts mondiaux. Israël est pleinement intégré dans cette politique en sa qualité d'allié stratégique. Les milieux dirigeants de cet Etat créé en vertu d'une décision des Nations Unies, agissent de manière flagrante au mépris des résolutions de l'Organisation mondiale et en dépit des protestations qui s'élèvent partout dans le monde contre sa politique d'agression et d'occupation.

Les actes visant à déstabiliser les gouvernements et la violation de la souveraineté territoriale des Etats, qui ont été condamnés partout dans le monde, constituent les derniers exemples de cette dangereuse politique qui fait fi du droit international.

Le raid aérien criminel d'Israël en Tunisie est un autre acte de terrorisme d'Etat mené contre la paix et la sécurité de la région.

La résistance contre la politique d'agression adoptée par Israël et ses alliés augmente dans la région. La politique impérialiste d'intervention qui a essuyé une défaite au Liban et le retrait partiel forcé d'Israël du territoire libanais ont prouvé que la marge de manoeuvre des aventures impérialistes au Moyen-Orient n'est pas illimitée.

La République démocratique allemande tient à exprimer sa solidarité avec toutes les forces patriotiques et anti-impérialistes qui, au Moyen-Orient,

s'opposent à la violence et aux aspirations impérialistes à la domination. Mon pays a toujours préconisé l'élimination de ce dangereux foyer de tension grâce à une solution globale, juste et, partant, durable. Des arrangements séparés ne peuvent que servir les intérêts impérialistes des grandes puissances et entraîner de nouvelles tensions, comme l'histoire nous l'enseigne abondamment.

Il en va de même des tentatives qui ont pour but de faire ressortir quelques éléments isolés du conflit au détriment d'une solution d'ensemble juste. Par conséquent, il est encore plus nécessaire de déployer des efforts collectifs pour qu'une paix durable règne enfin au Moyen-Orient et pour mettre fin aux souffrances que connaissent maintenant les deuxième et troisième générations de palestiniens.

La situation dangereuse qui persiste au Moyen-Orient oblige la République démocratique allemande à réaffirmer qu'elle appuie résolument l'organisation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. Seule une telle conférence peut ouvrir la voie à une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est dans cet esprit que la République démocratique allemande appuie les propositions relatives à la situation au Moyen-Orient qu'a faites l'Union soviétique en juillet 1984 et qui sont conformes au plan de paix adopté à Fès.

Dans la Déclaration de Sofia adoptée en octobre dernier, les Etats parties au Traité de Varsovie se sont dit fermement convaincus qu'

"on ne peut parvenir à un règlement global, juste et durable au Proche-Orient que par les efforts collectifs de toutes les parties intéressées, sur la base du retrait complet des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, du respect des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et de la garantie du droit de tous les Etats de la région à une existence et un développement indépendants.

M. Ott (RDA)

Le moyen pratique de réaliser cet objectif est de convoquer sous l'égide de l'ONU une conférence internationale sur le Proche-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Le renforcement de l'unité des pays arabes et du mouvement palestinien contribuerait à la solution du problème du Proche-Orient."

(A/C.1/40/7, p. 10)

En outre, cette déclaration souligne que le règlement des problèmes intérieurs du Liban sur la base de l'entente nationale des Libanais eux-mêmes et de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, la cessation dans les plus brefs délais de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, la stabilisation de la situation dans la région du golfe serviraient le renforcement de la paix dans cette partie du monde.

M. ALHODAR (Oman) (interprétation de l'arabe) : Le fait que nous commençons aujourd'hui la discussion sur la situation au Moyen-Orient immédiatement après l'examen de la question de Palestine, confirme que la question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien. Partant, l'examen pratique de ces deux questions doit porter essentiellement sur la recherche d'une solution juste et honorable à la question du peuple palestinien, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Une solution à la question de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967 - la rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan, Taba et d'autres territoires - exige le respect des normes et principes internationaux. Elle exige également de plus grands efforts si l'on veut réaliser une paix d'ensemble et écarter le spectre de la guerre grâce à l'application des résolutions adoptées par l'Organisation internationale sur la question, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Chacun maintenant comprend que ce noble objectif ne pourra être réalisé que si Israël renonce à ses rêves expansionnistes et restitue les territoires arabes occupés à leurs propriétaires légitimes et Jérusalem à la souveraineté des Arabes qui depuis des temps immémoriaux ont maintenu sans discrimination en tant que Ville sainte des religions révélées.

La rapide convocation de la Conférence internationale pour la paix sur le Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité,

M. Alhodar (Oman)

augmentera les chances de parvenir à la paix au Moyen-Orient et fera naître l'espoir d'un renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous condamnons les actes d'agression répétés commis par Israël contre la souveraineté et la sécurité du Liban fraternel. Nous estimons que 40 ans de guerres destructrices et de profondes divergences politiques ont causé trop de tragédies.

Si nous voulons éviter le renouvellement de telles tragédies, nous devons accroître la confiance et les parties qui ont des intérêts immédiats dans la réalisation de l'objectif collectif, la paix, la sécurité et la justice, devront consentir des sacrifices. J'entends par là qu'Israël et ses amis traditionnels doivent plus que jamais envisager sérieusement d'accepter les initiatives de paix.

Les Arabes se heurtent à des positions israéliennes conflictuelles et à des tactiques dilatoires de la part de certains alliés d'Israël. L'érosion de la situation internationale qui se poursuit ne saurait contribuer à la recherche d'une solution au problème. Les initiatives de paix de la communauté internationale et des Arabes constituent une base acceptable pour tous : ce qu'il reste à faire est de cristalliser les positions des parties concernées et de tenir la Conférence internationale à Genève pour trouver des solutions pratiques, sous garanties internationales, qui soient acceptables pour la région. Comme on le sait, en Oman nous avons toujours appuyé sans réserve les efforts de paix véritables et réalistes au Moyen-Orient. Nous appuyons aussi toutes les démarches objectives propres à servir les intérêts nationaux et arabes. Notre position à l'égard des efforts fructueux faits par l'Egypte se fonde sur la conviction profonde que cette approche arabo-égyptienne est celle qui convient pour surmonter tous les doutes.

Aujourd'hui, nous nous tenons fermement aux côtés de nos frères qui ont appuyé le mécanisme conjoint de l'Accord jordano-palestinien conclu à Oman le 11 février dernier. Nous faisons confiance à la sagesse et à la sincérité de Sa Majesté le roi Hussein et de M. Arafat, et nous espérons que leurs efforts seront couronnés de succès.

Pour terminer, nous espérons que l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis sur la situation au Moyen-Orient favorisera la cause de la paix et satisfera les aspirations de la région et de ses peuples. Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts et de son rapport (A/40/779), en date du 22 octobre 1985.

M. KHALIL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : L'extension de la tension et de la violence du Moyen-Orient à l'ensemble du bassin méditerranéen menace sans aucun doute cette région vitale du monde et rappelle de nouveau l'étroite relation qui existe entre les deux régions et la nécessité urgente de n'épargner aucun effort sincère afin d'établir la stabilité et la paix au Moyen-Orient et d'éliminer toute menace à la sécurité et à la paix internationales dans ces régions sensibles.

Il y a unanimité sur le fait que l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient requiert indubitablement une solution juste et équitable du problème palestinien, qui se situe au coeur du conflit et qui constitue la cause directe et réelle de toutes les tensions et autres menaces auxquelles cette région et d'autres régions se trouvent exposées. Il y a quelques jours, le Président du Conseil de sécurité a réaffirmé cette vérité dans la déclaration qu'il a faite, le 29 novembre 1985, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, lors de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il a dit en effet :

"La célébration annuelle de cette Journée reflète non seulement l'intérêt profond que porte la communauté internationale au peuple palestinien mais aussi sa conscience du fait que la solution juste et équitable du problème palestinien revêt une importance primordiale dans le cadre des efforts tendant à parvenir à un règlement durable du problème du Moyen-Orient. Comme nous le savons tous, la situation au Moyen-Orient est extrêmement grave. Elle affecte fondamentalement la stabilité de la région et pourrait avoir des conséquences, même à l'extérieur de cette région."

Mon pays, l'Egypte, a été l'une des parties les plus proches de ce conflit du Moyen-Orient et, par conséquent, celle qui croit le plus fermement à la nécessité d'apporter une solution globale, juste et durable à tous les aspects de ce problème afin de pouvoir instaurer la stabilité au profit des peuples de la région de manière qu'ils puissent concentrer leurs efforts sur le développement de leurs potentialités pour le bien de tous. C'est là qu'a eu lieu le point de départ des initiatives de paix de mon pays. Depuis longtemps et pendant deux décennies environ, c'est-à-dire depuis l'acceptation par l'Egypte, en 1967, de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, par ses démarches de paix et la poursuite de ses

M. Khalil (Egypte)

efforts dans ce domaine, l'Egypte montre qu'elle est persuadée que la paix globale, pour être durable, doit être juste pour que toutes les parties s'y attachent et cherchent à la préserver.

Malgré les effets de la récente agression israélienne contre Tunis et le siège de l'OLP, l'Egypte continue d'estimer que la situation générale au Moyen-Orient, à laquelle j'ai fait allusion au début de mon intervention, offre une occasion d'entreprendre une action pour axer les efforts de paix dans la bonne direction afin de parvenir à un règlement global, juste et durable. C'est là une occasion que nous devons tous saisir en nous basant sur une évaluation correcte des indices historiques et des effets profonds de l'évolution des positions de certaines parties directement impliquées dans ce conflit, d'une part, ou concernées par lui, d'autre part.

Parmi ces événements, il faut noter l'Accord jordano-palestinien signé le 11 février 1985, qui a permis une intensification des efforts de paix et un renforcement de la confiance chez les Palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza, qui sont convaincus que l'avenir est plein d'espoirs pour eux et que la poursuite de leur lutte contre les forces d'occupation étrangère sera, en fin de compte, couronnée de succès.

En outre, les déclarations répétées de plusieurs des parties principales internationales concernées par le conflit sur la nécessité d'une entente pour entamer une phase active de négociation ont eu pour effet de renforcer la vision égyptienne quant à l'importance qu'il y a à donner un élan sérieux aux efforts de règlement. C'est ainsi que l'Egypte a encouragé l'idée visant à entamer un dialogue palestino-jordanien avec les parties internationales concernées par le conflit. Il y a également eu l'initiative du président Moubarak, qui a écrit au Président des Etats-Unis et au Secrétaire général du parti communiste soviétique avant leur récente rencontre à Genève pour leur demander d'examiner la situation au Moyen-Orient et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles qui entravent la tenue d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient.

L'Egypte a poursuivi ses prises de contact et, dernièrement, est entrée en rapport, au niveau le plus élevé, avec les parties européennes. Nous espérons ainsi les amener à accroître leur contribution au processus du paix lors du Sommet de la Communauté européenne qui se tiendra le 6 décembre.

M. Khalil (Egypte)

La paix juste, globale et durable à laquelle nous croyons doit se fonder, selon nous, premièrement, sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, le Golan, la Cisjordanie et Gaza; deuxièmement, sur l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits légitimes et, notamment, de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son sol national; troisièmement, sur le droit de tous les peuples et pays du Moyen-Orient de vivre en paix et en sécurité et d'entretenir des rapports de bon voisinage. Tels sont, d'après nous, les éléments du règlement du problème du Moyen-Orient.

Si le monde arabe, représenté par les tendances de la majorité de ses Etats, s'est activé, au cours des quelques dernières années et des derniers mois, pour soumettre ses propositions et ses idées de paix, Israël, l'autre partie au conflit, se doit d'agir avec la même objectivité et le même courage ainsi que le requiert la situation. Israël doit s'interroger aujourd'hui avec sincérité sur sa position au Moyen-Orient et ses relations avec ses voisins arabes et doit s'abstenir d'annexer des territoires par la guerre. Israël doit renoncer à la politique d'établissement de colonies de peuplement et d'expansion aux dépens d'autrui. Israël doit accepter la participation du représentant légitime du peuple palestinien, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), aux négociations qui auront lieu dans le cadre de la conférence internationale à laquelle devront participer toutes les parties concernées.

Dans la déclaration du Caire en date du 7 novembre 1985, l'OLP a réaffirmé son attachement au droit de tous les pays de la région de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres internationalement reconnues, et a condamné tous les actes de terrorisme. La déclaration du Caire contenait également une dénonciation par l'OLP et sa condamnation de tous les actes de terrorisme. Enfin, la déclaration affirmait l'option de la voie pacifique dans le cadre d'une conférence internationale de la paix.

Les idées et les concepts figurant dans cette déclaration sont et doivent être clairs pour tous, notamment en ce qui concerne leur sens, pour ce qui est d'Israël, quant aux éléments du règlement contenus dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans la déclaration qu'il a faite le 29 novembre 1985, lors de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président du Conseil de sécurité a dit :

M. Khalil (Egypte)

"Le Conseil poursuivra ses efforts en s'inspirant de ses responsabilités en vertu de la Charte afin d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, y compris le peuple palestinien."

Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déclaré ce qui suit au Conseil de sécurité, lors de la réunion historique qui a eu lieu le 26 septembre 1985 au niveau des ministres des affaires étrangères :

"... les résolutions du Conseil relatives au Moyen-Orient et à la question palestinienne attendent encore une réalisation pratique et des procédures exécutoires qui aient force obligatoire ... et en premier lieu, la décision 242 (1967)..." (S/PV.2608, p. 87)

M. Khalil (Egypte)

Un certain nombre de ministres des affaires étrangères ont pris la parole, parmi lesquels le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique qui a indiqué que "des mesures innovatrices et constructives du Conseil de sécurité peuvent fournir la base du règlement de quelques-unes des questions complexes de notre époque. La résolution 242 (1967), par exemple, fournit le cadre politique et juridique en vue de l'instauration de la paix au Moyen-Orient". Nous estimons que le Moyen-Orient est prêt à accepter un effort sérieux en vue d'un règlement pacifique. Toutes les parties qui croient à l'inéluctabilité de la paix, qu'il s'agisse de membres du Conseil de sécurité ou d'autres parties internationalement concernées, doivent agir avec efficacité et saisir l'occasion qui est offerte pour élargir la base de la paix au Moyen-Orient. Tous doivent, aujourd'hui, écouter la voix de la sagesse, examiner la situation au Moyen-Orient dans une perspective à long terme, faire preuve de courage dans le choix et le maintien des positions. Tous doivent s'abstenir de toute provocation et de tout acte susceptible de nuire aux efforts de paix, par le biais d'une conférence internationale de règlement. Ce point a été longuement débattu dans le discours de la délégation de mon pays lors de l'examen par l'Assemblée générale de la question de Palestine.

La séance est levée à 13 h 10.